

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0033083

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3406 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SEBAA MOHAMED

Date de naissance :

27-09-1959

Adresse :

RUE 6 N°20 Le Lisslement Ver. mont POLO
CALIFORNIE CASABLANCA -

Tél. : 0661522514

Total des frais engagés : 1886,20

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. DAABOUL Ahmad
Dermatologie - Cosmétologie
Médecine Esthétique - LASER
806, Bd El Qods Hay Chafia Appt N°1
Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31

Cachet du médecin :

Date de consultation :

EL OUFIR HODA

Age: 54

Nom et prénom du malade :

El Oufir Hoda

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 22/09/1959

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
24/08/2023		(15) X 300	3000	Dr. DAAQOUL Ahmad Dermatologue - LASER Médecin Chrifa App N°1 306, Bd El Oued Hay Chrifa Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31
24/08/2023	Ophtalmologie	(15) X 300	1500	Dr. DAAQOUL Ahmad Ophtalmologie - LASER

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">PHARMACIE ERRAHIMI KETTANI Houda</p> <p style="text-align: right;">01. BD EL HABIBI - CASABLANCA EX: Taddeh Gelloune - CASABLANCA 010 38 38 99 99 05 22 50 50 51</p>	24/8/2023	86,72

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

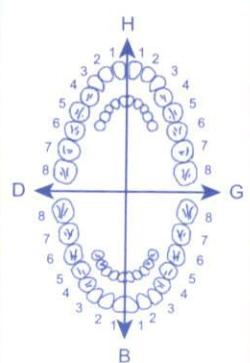
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ahmad DAABOUL
Spécialiste

Dermatologie - Cosmétologie
Vénérologie - Allergologie
Médecin Esthétique & Anti-âge
Mésothérapie - LASER



PT220112105845



الدكتور أحمد دعبول
إختصاصي
في أمراض و جراحة الجلد
والشعر والأضافر - الليزر
الطب التجميلي

Casablanca le 24 août 2023

Mme EL OUFIR Hoda

95.00



1/ BETADINE SOLUTION

matin et soir

39.70

2/ FUCIDIN CRÈME

matin et soir

22.00

3/ compresse stérile 1 boite

86.70



PHARMACIE KETTAÏD RIQUIG
Docteur en pharmacie
101 Bd El Mechoui El Filali
Ex. Tadert California - Casablanca
Tél 05 22 52 30 81 / 05 98 38 99 58

Dr. DAABOUL Ahmad
Dermatologue Cosmétologue
Médecine Esthétique LASER
806, Bd El Quods Hay Chirifa Appt N°1
Casablanca - Tél: 0522 21 21 31

Dr. Ahmad DAABOUL
Spécialiste

Dermatologie - Cosmétologie
Vénérologie - Allergologie
Médecin Esthétique & Anti-âge
Mésothérapie - LASER



الدكتور أحمد دعبول
إختصاصي
في أمراض و جراحة الجلد
والشعر والأضافر - الليزر
الطب التجميلي

24-08-2023

**COMPTE RENDU
FACTURE**

N/08-026

INP N/091231241

Je soussigné Dr DAABOUL Ahmad certifie que :

Mme EL OUFIR Hoda a subi une intervention chirurgicale

concernant ongle incarnée.

NGAP C 151 K 30

et pour cela, j'ai pris comme honoraire mille cinq cent dirhams (1500).

Prière de faire valoir ce que de droit.

Dr. DAABOUL Ahmad
Dermatologie - Cosmétologie
Médecine Esthétique - LASER
500 Bd El Oued Hay Chrifia Appt N°1
Casablanca - Tel: (0522) 21 21 31